



CODE ETHIQUE DU PARENT

Il est important qu'une étroite collaboration existe avec les parents et le sport. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport.

Ils doivent donc collaborer à l'utilisation du hockey comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques.

Pour obtenir le maximum de profit du hockey, tout parent devra :

1. Eviter toute violence verbale envers les joueurs et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
2. Ne jamais oublier que leur enfant doit jouer au hockey pour son propre plaisir, et non pas pour celui des parents
3. Encourager leur enfant au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu et de celles de l'équipe.
4. Reconnaître les bonnes performances de leur enfant, tout comme celles des joueurs de son équipe et de l'équipe adverse.
5. Aider leur enfant à chercher à améliorer son habileté et à développer son esprit sportif.
6. Apprendre à leur enfant qu'un effort honnête vaut autant que la victoire
7. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu un match.
8. Sensibiliser les joueurs aux problèmes liés à la consommation d'alcool ainsi qu'au dopage sensé améliorer les performances sportives.
9. Faire preuve de compréhension et de solidarité à l'égard des responsables d'équipes.
10. Donner son soutien au jugement de l'arbitre.

A ce titre, le parent s'engage à :

- Soutenir en permanence, son enfant dans l'engagement de son projet sportif.
- Veiller à l'assiduité et à la ponctualité de son enfant lors des séances d'entraînement et pour les rendez-vous programmés par le club pour tous déplacements.
- Avertir, en temps voulu, l'éducateur en charge de son enfant, pour tous retards et toutes absences lors des séances d'entraînement.
- Ne pas rentrer dans les vestiaires à partir de la catégorie U11 (matches et entraînements),
- Rester en retrait lors des séances d'entraînement.
- Participer, en fonction de ses disponibilités, à la vie sportive et extra sportive du club.
- Assister, en fonction de ses disponibilités, aux compétitions.
- Encourager les hockeyeurs du club lors des compétitions.
- Prévenir le responsable d'équipe 72 h avant la rencontre de la présence ou non de son enfant.
- Accepter le niveau de jeu de leur enfant, ne pas surévaluer leur possibilité et éviter les projections
- Prendre du recul si une décision concernant leur enfant ne leur semble pas justifiée, afin de pouvoir en parler calmement avec les personnes concernées.
- Encourager positivement les performances de leur enfant ainsi que celles des autres joueurs y compris ceux de l'équipe adverse.
- Ne prendre aucune initiative pouvant engager la responsabilité du club ou de ses dirigeants

Nom :

Prénom :

Signature :